

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**LANCEMENT DE LA
PROCEDURE
D'APPEL D'OFFRES
OUVERT RELATIVE
A LA FOURNITURE
DE VETEMENTS DE
TRAVAIL POUR LES
AGENT.ES
MUNICIPAUX**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Sonia ANGEL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIVE A LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENT.ES MUNICIPAUX

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
VU le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-1 et suivants,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Il est nécessaire, pour la ville des Lilas, d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au lancement d'un marché relatif à la fourniture de vêtements de travail pour les agent.es municipaux.

Pour ce faire, Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à lancer un accord-cadre passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, et à le signer ;

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de travail pour les agent.es municipaux, avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'appel d'offres au terme de la consultation.

ARTICLE 2 : Dit que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 : Fixe la durée de l'accord-cadre qui sera conclu, à compter de sa date de notification, à une durée maximale de quatre ans.

ARTICLE 4 : Dit que cet accord-cadre sera alloué de la manière suivante :

- lot 1 vêtements de travail : 25 000 euros hors taxe,
- lot 2 tuniques / blouses : 25 000 euros hors taxe,
- lot 3 chaussures : 16 000 euros hors taxe,
- lot 4 EPI : 10 000 euros hors taxe,
- lot 5 Police municipale : 30 000 euros hors taxe.
-

ARTICLE 5 : Précise que le montant de l'accord-cadre pour sa durée totale est estimé à 424 000€ HT, soit 508 800€ TTC (TVA à 20%).

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance

A blue ink signature of Sonia Angel, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

Sonia ANGEL

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240703-D112-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024